

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Téléverbier SA

Société anonyme de droit suisse au capital de 18 900 000 CHF.

Siège social : CP 419 - 1936 Verbier, Commune de Val de Bagnes, Valais
(Suisse). RCS Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse) n° 34/241.



Avis de convocation

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra
par voie de consultation écrite le mardi 19 avril 2022, à 10h.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Formation de l'Assemblée générale

2. Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2021.

3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2020/2021, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2021, ainsi que des comptes annuels du même exercice

4. Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels

5. Approbation des comptes :

5.1 Approbation du rapport annuel 2020/2021

5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020/2021

5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020/2021

6. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

Report à nouveau au 1 ^{er} novembre 2020	24'804'532
Résultat de l'exercice	1'023'403
Résultat à disposition au 31 octobre 2021	25'827'935

Dividendes	0
Report à nouveau	25'827'935
Total réparti	25'827'935

7. Décharge aux organes

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

8. Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection

En vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Conseil d'administration et son Président.

Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de Madame Christel Duc et de Messieurs Christian Burrus, Jean-Paul Burrus, Paul Choffat, Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny, Bruno Moulin, Charles Relecom et Philippe Roux.

Des informations au sujet des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport annuel.

8.1 Membres du Conseil d'administration :

- 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus
- 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus
- 8.1.3 Réélection de M. Paul Choffat
- 8.1.4 Réélection de Mme Christel Duc
- 8.1.5 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 8.1.6 Réélection de M. Klaus Jenny
- 8.1.7 Réélection de M. Bruno Moulin
- 8.1.8 Réélection de M. Philippe Roux
- 8.1.9 Réélection de M. Charles Relecom

8.2 Présidence du Conseil d'administration :

- 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

9. Elections au Comité de rémunération

En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration propose d'élire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

9.3 Réélection de M. Charles Relecom

10. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la Fiduciaire BDO SA comme organe de révision.

11. Election du représentant indépendant

En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 195'000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'600'000 pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2022.

14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2022/2023, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001/2002.

15. Divers

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 avril 2021

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société :

<https://verbier4vallees.ch/fr/a-propos-de-nous/actionnaires>

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site <https://rapportannuel.televerbier.ch/> ainsi que sur le site Internet de la société <https://verbier4vallees.ch/fr/a-propos-de-nous/informations-financieres>

Tenue de l'Assemblée Générale par voie de consultation écrite et modalités de participation à distance

Conformément à l'art. 27 de l'ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral, les modes de vote auxquels les actionnaires pourront avoir recours dans le cadre de l'Assemblée Générale sont restreints.

Tout actionnaire souhaitant voter peut transmettre ses instructions de vote à notre représentant indépendant, Me Marie-José Barben, avocate et notaire. Chaque actionnaire peut transmettre par voie électronique (email : barben.mj@bluewin.ch) ou par courrier (adresse : route de Bruson 5, 1934 Bruson), jusqu'au **jeudi 14 avril 2022, 18.00 heures**, la procuration mise à disposition sur le site de la société qui doit impérativement être accompagnée du certificat de blocage des actions :

Verbier, le 25 février 2022

Téléverbier SA
Le Conseil d'administration